



**L'ambassadeur du Cameroun, Evina Abe'e Daniel qui avait porté plainte a été condamné à payer une amende d'un million de fcfa.**

La Brigade Anti Sardinard était accusé par Évina Abe'e Daniel, ambassadeur du Cameroun, d'avoir brisé la fenêtre de la porte d'entrée de l'ambassade du Cameroun située à l'Avenue Brugmann, 131/133 à 1190 Forest.

Il avait saisi la justice Belge pour obtenir réparation.

Contre toute attente, le procureur du roi a plutôt pris fait et cause pour les activistes de la BAS qui exprimait leur droit de manifestation et liberté d'expression.

Une ligne suivi par le juge qui a déclaré la plainte de l'ambassadeur irrecevable et l'a condamné à payer les frais de justice de 1140 euros.

Un difficile apprentissage pour les diplomates et dirigeants camerounais qui s'accrochent peu aux principes démocratiques de liberté de manifester.

Les justices allemandes et françaises pourraient emboîter le pas à leur homologues Belges dans les procédures similaires introduites par les ambassades du Cameroun à Berlin et à Paris où le MRC s'est également constitué dans le procès.

Une autre plainte est pendante à Paris, contre le ministre de la communication du Cameroun René Emmanuel Sadi qui avait accusé le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun sur les ondes de RFI, une radio française, d'avoir cassé l'ambassade du Cameroun à Paris. Les preuves de l'implication du MRC sont toujours attendus.

En Allemagne le nouvel ambassadeur avait fait volte face en retirant les accusations sur le MRC de la procédure et poursuivant uniquement l'activiste EL CHE NOU.

**Cameroon24**